



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et Aménagement
Unité Planification
Affaire suivie par : Delphine BLANC
✉ ddtm-sua@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 03 21 22 99 25
Réf. : 053/23/DB/SUA-P

Le Directeur départemental

À

Monsieur le Maire
Hôtel de ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62 307 LENS

Conformément aux dispositions des articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, vous avez notifié à mes services le 22 avril 2023 le projet de modification n°1 du PLU de Lens.

La modification a pour objet d'apporter des adaptations aux règlements écrit et graphique ainsi que l'ajout de prescriptions réglementaires. Ces évolutions n'appellent pas d'observations particulières.

Toutefois, après analyse du projet de modification, mes services ont relevé un point d'incohérence. En effet, un espace boisé classé (EBC) est inscrit sur l'emprise foncière dont l'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne la renaturation. Or les dispositions de l'OAP en place sur le quartier « Van Pelt » prévoient également sur le périmètre de l'EBC un espace de mutualisation des stationnements. Le dossier de modification ne porte pas sur l'évolution de l'OAP afin d'assurer la cohérence avec la prescription réglementaire envisagée.

Aussi j'attire votre attention sur la nécessité de pouvoir faire évoluer cette OAP après l'enquête publique afin de lever ce point de fragilité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur départemental des
territoires et de la mer

Édouard GAYET